

Chasse à courre: La vérité

Dans diverses régions de France, des meutes de chiens sont lâchées sur des cerfs et autres mammifères sauvages terrorisés, forcés de courir jusqu'à l'épuisement.

Et pour clore cette course infernale, ils sont brutalisés, éventrés, abattus ou poignardés à mort pour le plaisir de certains humains.

Les chasseurs appellent cela du sport. Dans d'autres pays d'Europe – Allemagne, Belgique, Danemark, Norvège, Finlande et Royaume-Uni, on appelle cela un délit.



Poursuivi dans le vacarme par une meute de chiens et des chasseurs à cheval, le cerf court pour tenter d'échapper à la mort. La poursuite peut durer plusieurs heures. Le cerf terrorisé, à bout de force, est alors tué à coups de poignard, de lance ou d'épée par les chasseurs.

Cette barbarie est infligée aux cerfs en France durant la saison de chasse à courre, du 1^{er} septembre au 31 mars. La terreur de l'animal est telle que pour sauver sa vie, il est prêt à se jeter dans un fleuve, voire même à se réfugier dans une maison.



Déjà en 2000, une étude sur la chasse à courre commandée par le gouvernement britannique concluait que cette chasse portait une grave atteinte au bien-être des cerfs, des renards et des lièvres.

One Voice demande l'abolition de la chasse à courre.

- *Écrivez à votre député pour lui demander de promouvoir une législation interdisant la cruauté de la chasse à courre*
- *Soutenez la campagne de One Voice pour interdire la chasse à courre.*



SIÈGE SOCIAL : BP 41 - 67065 Strasbourg
DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET MISSIONS :
BP 810-01 - 44810 HÉRIC
Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18
www.onevoice-ear.org • e-mail : info@onevoice-ear.org